

Structure, réglementation et performance de la télédiffusion canadienne, par ROBERT E. BABE. — CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, 1979.

Jean-Pierre Le Goff

Volume 55, Number 3, juillet–septembre 1979

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800842ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800842ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Le Goff, J.-P. (1979). Review of [*Structure, réglementation et performance de la télédiffusion canadienne*, par ROBERT E. BABE. — CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, 1979.] *L'Actualité économique*, 55(3), 455–457.
<https://doi.org/10.7202/800842ar>

Structure, réglementation et performance de la télédiffusion canadienne, par ROBERT E. BABE. — CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA, 1979.

L'ouvrage de Robert E. Babe, surtout descriptif et non formalisé, fait le tour des problèmes et politiques touchant l'industrie de la télédiffusion au Canada. On y retrouve trois parties : un historique de l'industrie canadienne de la radiodiffusion et de la télédiffusion et des interventions de l'Etat, un examen de la structure et du comportement de l'industrie de la télédiffusion de nos jours et un examen du comportement du C.R.T.C. et de son impact sur la performance de l'industrie.

L'introduction est un bon départ. L'auteur décrit les objectifs socio-culturels (unité canadienne, deux cultures...) qui marquent toutes les interventions du gouvernement canadien dans ce domaine, et présente son étude comme devant examiner le conflit intérêt privé versus intérêt collectif qui semble inhérent à toute intervention de type réglementation. Par contre, aucune analyse par la suite ne vient alimenter ce débat. Cette tâche revient exclusivement aux lecteurs à partir des nombreuses informations données dans le livre. Les chapitres II et III font l'historique de l'industrie canadienne de la radiodiffusion. On y retrouve depuis le début un gouvernement tentant de concilier des objectifs socio-culturels qu'il impose à l'industrie et la rentabilité des opérations du secteur privé. L'auteur décrit les modifications de réglementation qui font qu'à travers le temps le partage des activités penche de plus en plus vers le secteur privé. On part d'une situation de prédominance du secteur public à une situation de prédominance du secteur privé, réglementé afin de répondre aux objectifs socio-culturels fixés par le gouvernement. M. Babe donne ensuite une description du C.R.T.C., sans s'attarder toutefois sur les raisons de sa mise en place. L'auteur nous sous-décrit les différents pouvoirs du C.R.T.C., soit les octrois de licences, la réglementation de la programmation, la prescription des conditions de licence et le pouvoir de tenir des auditions publiques. Les problèmes de l'octroi versus la vente de licences, ainsi que de procédure des auditions sont soulevés, mais non approfondis.

Les chapitres III à VI concernant la structure et le comportement de l'industrie de la radiodiffusion au Canada. La description du secteur privé est très bonne. L'auteur fait bien ressortir la concentration de la propriété et du contrôle (propriété du matériel technique, intégration des installations de production et d'émissions, intégration entre les stations et les réseaux), et la demande d'émission dérivée des revenus de publicité. On aurait souhaité, par contre, une discussion du phénomène d'intégration des installations de production et d'émission. La télévision est perçue comme un divertissement plutôt qu'un organisme d'information et d'enseignement. Le secteur privé a une forte préférence pour les émissions étrangères aux heures de pointe, qui sont beaucoup plus rentables. Les productions canadiennes sont peu complexes, peu coûteuses, emploient un personnel réduit et sont diffusées aux périodes creuses. Radio-Canada se comporte de façon différente. La société d'Etat consacre 80% de son budget d'exploitation à la production et l'émission de programmes canadiens, alors que le secteur privé y con-

sacre 41%. La majorité des émissions canadiennes cependant sont de type information et divertissement ; on retrouve un pourcentage limité consacré aux arts, aux lettres et aux sciences. Un fait, assez troublant à notre avis, est signalé mais pas suffisamment souligné ni discuté : il apparaît que les auditeurs qui préfèrent la programmation de C.T.V. reconnaissent pleinement que la programmation de Radio-Canada est par contre plus canadienne. Ceci pourrait remettre en question les objectifs même de la loi sur la radiodiffusion.

La câblodiffusion apparaît comme un secteur à très forte croissance qui retenait peu d'attention à ses débuts mais qui maintenant constitue une des préoccupations majeures du C.R.T.C. La Commission considère ce secteur, cependant, comme une composante du réseau de télédiffusion, et non pas comme partie intégrante du réseau de télécommunication. Cette attitude n'est pas discutée.

Les chapitres VII à X traitent des interventions du C.R.T.C., regroupées sous les thèmes suivants : teneur en émissions canadiennes, protection des revenus des détenteurs de licences, protection des droits de propriété, et réglementation de Radio-Canada. La vocation première du C.R.T.C. est d'assurer un service de radiodiffusion dont la teneur est essentiellement canadienne. A cet effet, le Conseil a réglementé le nombre d'heures minimal de diffusion qui doit être consacré à la programmation canadienne. On note la diminution des exigences du C.R.T.C. relativement à sa mise sur pied en 1968. Les diffuseurs privés, contrairement à Radio-Canada, ne vont pas au-delà de ce minimum. Par ailleurs, la réglementation ne touche en rien les aspects « qualité » des émissions canadiennes. La Commission tente aussi d'augmenter le nombre d'émissions canadiennes en augmentant le nombre de licences ; ceci augmente en effet le volume de production, mais pas les heures d'écoute d'émissions canadiennes. En contrepartie des quotas d'émissions canadiennes, le C.R.T.C. accorde des revenus élevés aux diffuseurs, se disant que la production d'émissions canadiennes nécessite ces revenus élevés. Cette hypothèse, quoique mise en doute par l'auteur, n'est pas discutée. La protection des revenus des diffuseurs se fait surtout en limitant les octrois de nouvelles licences, soit à de nouveaux diffuseurs conventionnels, soit aux télé distributeurs. Par ailleurs, le C.R.T.C. accorde des droits de propriété privée aux diffuseurs, malgré le fait qu'ils utilisent une ressource rare faisant partie du domaine public, les ondes ; en effet, les demandes de renouvellement de licence sont, à toutes fins pratiques, toujours accordées, et les demandes concurrentes sont refusées. De plus, le Conseil n'exige pas de renseignements sur le rendement des entreprises, lors de fixation de tarifs ou de transferts d'actifs. Cette attitude du Conseil est soulignée, mais n'est pas discutée. La réglementation de Radio-Canada par le C.R.T.C. est moins formelle, étant donné que les deux institutions ont à peu près le même mandat du parlement ; par contre, les opinions du Conseil ont une plus grande influence sur Radio-Canada que sur les diffuseurs privés.

En conclusion, l'auteur souligne le fait que les objectifs de la loi sur la radiodiffusion sont loin d'être atteints. Il note la possibilité de remettre ces objectifs en question, mais ne le fait pas. Il examine par la suite, briève-

ment, des politiques correctrices, telles une réforme de la réglementation ou une restructuration du système.

Cet ouvrage nous apparaît un très bon effort de synthèse des différents éléments touchant la performance de l'industrie de la radiodiffusion au Canada. Il est à lire par quiconque s'intéresse à cette industrie ou à la réglementation au Canada. Nous regrettons cependant que les aspects analysant de nombreux points touchant le bien-fondé du comportement des gouvernements soient négligés. L'auteur semble toujours sur le point d'aller un peu plus loin que la description, et ainsi de contribuer au débat intérêt privé versus intérêt collectif qui marque actuellement les discussions sur la réglementation.

Il faut malheureusement noter la très mauvaise qualité de la traduction française. Non seulement le texte anglais est-il plus court et plus précis, mais la traduction laisse voir de nombreux contresens, faux sens et non-sens. (Exemples : pp. 23, 33, 80, 81, 94, 143, 160, 187, 193, 235.)

Jean-Pierre Le Goff